

080
DECRET D/2015/...../PRG/SGG

**PORTANT MODIFICATIONS DE CERTAINES
DISPOSITIONS DU DECRET D/2014/ 253 /PRG/SGG**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la constitution ;

Vu le traité relatif à l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires ;

Vu la loi L/2001/025/AN du 31 Décembre 2001, portant Principes Fondamentaux de création, d'organisation et de contrôle des Structures de Services Publics ;

Vu l'Ordonnance N° 091/025 du 11 Mars 1991, portant Cadre Institutionnel des Entreprises Publiques ;

Vu le Décret D /92/133 /PRG/SGG du 26 Mai 1992, portant cadre institutionnel des entreprises publiques ;

Vu le Décret D/2014/019/PRG/SGG du 18 janvier 2014, Portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2014/021/PRG/SGG du 20 janvier 2014, Portant nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu l'Arrêté conjoint A/2010/4169/MCUH/MEF/SGG du 20 Septembre 2010 portant approbation des Statuts de la SONAPI.

DECRETE

ARTICLE 1:

Les articles I, II et III du Décret D/2014/253/PRG/SGG du 16 Décembre 2014 sont modifiés comme suit :

La dénomination « *Société Immobilière de Guinée (SIG)* » est remplacé par la dénomination : « *Nouvelle Société Immobilière de Guinée (NSIG)* ».

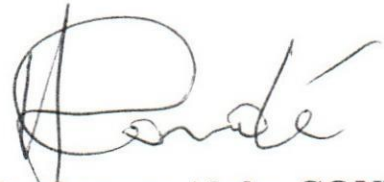
ARTICLE 2

Le présent Décret abroge toutes dispositions antérieures contraires particulièrement celles du Décret D/2014/253 /PRG/SGG du 16 Décembre 2014.

ARTICLE 3

Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au journal officiel de la République.

Conakry, le **11 MAI 2015** 2015

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alpha Conde', with a large circular flourish at the beginning.

Professeur Alpha CONDE